



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 22 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Madame la Ministre de la Santé et à Madame la Ministre de l'Environnement concernant le vol de données informatiques relatives à la centrale nucléaire de Cattenom.

En date du 21 mars 2018, la police judiciaire de Metz et EDF ont confirmé le vol de données informatiques concernant plusieurs centrales nucléaires françaises, dont celle de Cattenom. En date du 16 février dernier, la voiture professionnelle d'un prestataire d'EDF de la centrale nucléaire de Cattenom a été volée. A bord de la voiture se trouvait, entre autres, un ordinateur portable sécurisé, ainsi que deux clés USB – non sécurisées- sur lesquelles figuraient des informations confidentielles et sensibles relatives aux schémas de ventilation de plusieurs centrales nucléaires. Selon EDF, ces plans ne seraient pas structurants pour la sécurité des sites concernés. Il n'en demeure pas moins que ce vol est inquiétant et qu'il ne saurait être « banalisé » en raison des risques évidents qu'un tel vol peut comporter en termes de sécurité des installations et des populations concernées, et ce d'autant plus que l'on ignore si ce vol est à un « simple » vol de voiture ou si les malfaiteurs visaient les informations contenues dans l'ordinateur portable et les clés USB.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Mesdames les Ministres :

- Mesdames les Ministres ont-elles été tenues au courant par les autorités françaises sur cet incident et l'enquête y relative ? Dans l'affirmative, à quelle date ?
- Toujours dans l'affirmative, les deux gouvernements ont-ils convenus d'un modus operandi concernant la gestion de ce dossier en termes d'information ? Le Gouvernement luxembourgeois sera-t-il informé des suites dans cette affaire ?
- Dans la négative, comment Mesdames les Ministres entendent-elles réagir à un tel manque de communication ?
- En tout cas de cause, qu'en est-t-il de la sécurité sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom ? Est-elle garantie ? Des mesures pour améliorer l'état

**Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (22.03.2018)**

de sécurité ont-elles été prises suite à l'incident ? Le système de sécurité a-t-il d'ores et déjà été révisé ou sera-t-il révisé prochainement après le vol des données submentionné ?

- Comment est-il possible que les données d'une telle envergure se trouvent sur un ordinateur portable voire sur des clés USB d'un employé ? La société EDF a-t-elle réagi en renforçant ses règles internes concernant le maniement des données sensibles ? Dans l'affirmative, ces règles sont-elles de nature à éviter des vols de données informatiques ? Ces règles sont-elles jugées suffisantes ?
- Mesdames les Ministres ne jugent-elles pas nécessaire de lancer une procédure d'urgence concertée de tous les pays concernés ? Ne faudrait-il pas insister à ce que le Gouvernement français prenne des initiatives afin de remédier aux lacunes en matière de sécurité dans les centrales nucléaires françaises ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Laurent Zeimet  
Député



Marco Schank  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

19 AVR. 2018

Luxembourg, le 18 avril 2018

**Concerne:** Question parlementaire n° 3719 du 22 mars 2018 de Monsieur le Député Marco Schank et de Monsieur le Député Laurent Zeimet  
**Réf. :** 824x73930

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Madame la Ministre de l'Environnement et de la soussignée à la question parlementaire n° 3719 du 22 mars 2018 de Monsieur le Député Marco Schank et de Monsieur le Député Laurent Zeimet concernant le "Vol de données informatiques relatives à la centrale nucléaire de Cattenom".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Madame la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n° 3719 du 22 mars 2018 de Monsieur le Député Marco Schank et de Monsieur le Député Laurent Zeimet concernant le "Vol de données informatiques relatives à la centrale nucléaire de Cattenom".**

---

En date du 21 mars, le Centre nucléaire de production électrique Cattenom a informé la Division de la radioprotection du ministère de la Santé du vol d'une voiture d'un salarié d'une entreprise prestataire. Dans cette voiture se trouvaient l'ordinateur (crypté) du salarié, ainsi que des plans et documents d'un système d'aération.

Le 22 mars, la société Électricité de France (EDF) a fourni des informations supplémentaires. Ainsi, le véhicule volé aurait contenu un ordinateur portable sécurisé et crypté, un badge d'accès à la centrale, qui aurait été immédiatement désactivé et deux clés USB contenant des informations sur des chantiers portant sur le système de ventilation. Ce matériel appartiendrait à la société prestataire.

EDF confirme que les documents présents sur les deux clés USB sont essentiellement des schémas de portions de circuit de ventilation, des pièces utiles à l'intervention et des photos de ventilateurs uniquement relatives à ce chantier. Le salarié n'ayant pas accès aux documents sensibles de l'installation, cet évènement n'aurait pas d'impact sur la sûreté ou la sécurité de la centrale.

Vu qu'il n'y aurait pas eu de vol d'informations sensibles, le fait auquel se réfèrent les honorables députés ne se prête pas à prendre les initiatives qu'ils proposent. Il est toutefois rappelé qu'une délégation luxembourgeoise, composée de représentants du Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN), du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Division de la radioprotection (DRP) du ministère de la Santé et du Département de l'Environnement du ministère du Développement durable et des infrastructures, a rencontré, le 31 janvier 2018, l'autorité française responsable de la sécurité nucléaire pour un échange de vues sur la sécurité du site nucléaire de Cattenom et sur l'organisation de la sécurité nucléaire en France de manière générale.